

Aide à l'immobilier d'entreprise Bilan 2017-2020

**Réunion d'information et de concertation avec les
Communautés de Communes et
Communautés d'Agglomération**

Sommaire

Accueil

1. Bilan général des aides octroyées sur la période 2017-2020
2. Bilan des aides octroyées par EPCI (2017-2020)
3. Bilan des aides octroyées sur le Grand Dax

1.

Bilan général des aides octroyées sur la période 2017-2020

Rappel du cadre légal

Article L1511-3

Dans le respect de l'article L. 4251-17, les communes, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, de prêts, d'avances remboursables ou de crédit-bail à des conditions plus favorables que celles du marché. Le montant des aides est calculé par référence aux conditions du marché, selon des règles de plafond et de zone déterminées par voie réglementaire. Ces aides donnent lieu à l'établissement d'une convention et sont versées soit directement à l'entreprise bénéficiaire, soit au maître d'ouvrage, public ou privé, qui en fait alors bénéficiaire intégralement l'entreprise.

La région peut participer au financement des aides et des régimes d'aides mentionnés au premier alinéa du présent article dans des conditions précisées par une convention passée avec la commune, la métropole de Lyon ou l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article.

Les commissions dues par les bénéficiaires de garanties d'emprunt accordées par les établissements de crédit ou les sociétés de financement peuvent être prises en charge, totalement ou partiellement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Cette aide ne peut pas être cumulée, pour un même emprunt, avec la garantie ou le cautionnement accordé par une collectivité ou un groupement.

Les aides accordées sur le fondement du présent article ont pour objet la création ou l'extension d'activités économiques.

Depuis 2017, le Département intervient dans le cadre de la convention de délégation de la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise signée avec chacune des 18 Communautés de Communes ou d'Agglomération du Département des Landes.

L'aide départementale s'adresse aux entreprises industrielles et artisanales (de production) landaises ou situées en dehors du département mais qui ont un projet d'installation sur le territoire landais.

Après octroi de la subvention par la Commission Permanente du Conseil départemental, une convention signée avec chaque bénéficiaire précise les modalités de versement de l'aide : un acompte de 50 % lors de l'engagement de l'opération, le solde à son achèvement.

BILAN GENERAL 2017-2020

- 66 projets aidés
- 17 EPCI sur 18 concernés
- Plus de 59,8 M€ d'investissement total des entreprises
- Près de 5,7 M€ d'aides octroyés

2.

Bilan des aides octroyées par EPCI (2017-2020)

BILAN DES AIDES OCTROYEES PAR EPCI (2017-2020)

EPCI	NOMBRE DOSSIERS	EMPLOIS CREEES	TOTAL INVESTISSEMENT	TOTAL SUBVENTION
Aire-sur-l'Adour	4	32	1 965 349,60	321 017,00
Chalosse Tursan	11	115	12 938 301,87	830 150,00
Cœur Haute Lande	2	15	1 156 223,00	144 770,00
Côte Landes Nature	1		204 379,00	40 875,00
Coteaux et Vallée des Luys	5	50	2 280 132,16	374 400,00
Grand Dax	5	65	12 425 346,00	499 000,00
Landes d'Armagnac	1	25	631 000,00	160 000,00
Maremne Adour Côte Sud	12	226	9 993 789,90	1 286 888,00
Mimizan	2	4	1 199 600,00	111 000,00
Mont-de-Marsan Agglomération	5	46	1 854 193,89	356 500,00
Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	1	3	30 000,00	6 000,00
Pays d'Orthe et Arrigans	2	29	1 206 131,94	155 700,00
Pays Grenadois	1	10	700 000,00	75 000,00
Pays Morcenais	2	6	374 589,09	99 000,00
Pays Tarusate	1	15	600 000,00	105 000,00
Seignanx	8	141	11 554 524,70	1 026 469,94
Terres de Chalosse	3	3	693 205,26	107 640,00
	66	785	59 806 766,41	5 699 409,94

3.

Bilan des aides octroyées sur le Grand Dax (2017-2020)

Bilan des aides versées sur le territoire du Grand Dax

EPCI	COMMUNE	TYPE AIDE	EMPLOIS CREEES	ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT HT INVESTISSEMENT	MONTANT VOTE
Grand Dax	Saint-Vincent-de-Paul	Industrie	25	2018	Construction d'un bâtiment industriel	SCOP Cazaux	1 200 000,00	160 000,00
Grand Dax	Dax	Collectivité territoriale		2019	Réhabilitation des Halles de Dax	Commune de Dax	10 000 000,00	150 000,00
Grand Dax	Heugas	Industrie	30	2019	Réhabilitation d'un bâtiment industriel	SAS MASSY ET FILS	270 000,00	54 000,00
Grand Dax	Mées	Industrie	10	2019	Construction d'un bâtiment industriel au profit de la SARL CBD by JB	SCI JBDEQ27	550 000,00	75 000,00
Grand Dax	Yzosse	Artisanat		2020	Achat et rénovation d'un local (siège social)	SARL Chaîne des Artisans de Chalosse	405 346,00	60 000,00
			65				12 425 346,00	499 000,00